

**COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 11 mars.

Secrétaire : Benjamin TREGUER

Absents : Valérie PAUL

Membres en exercice : 15	Présents : 14	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------	---------------	--------------	-----------	------------	----------------

**OBJET : TAUX DES IMPÔTS LOCAUX EN 2023.**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paye de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des impôts locaux appliqués en 2022

- Foncier bâti : 35.09 %
- Foncier non bâti : 35.85 %
- Taxe d'habitation : 13,13 %

et propose de conserver les taux en 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité et après en avoir délibéré :**

**- DECIDE de conserver les taux en 2023 comme suit :**

- Foncier bâti : 35.09 %
- Foncier non bâti : 35.85 %
- Taxe d'habitation : 13,13 %

Le Maire,

Bernard MICHEL

